

PV
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Date de convocation 2 mars 2024 L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente des Châtaigniers en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.

Date de publication 14 mars 2024 Étaient présents : Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire

Madame CHÂTEAU Françoise, Madame SANCHEZ Antonia, adjoints

Nombre de conseillers Monsieur BIGOT Gérard, Monsieur DROUET Roger, Monsieur HAUTEVILLE Eric, Madame BRECHE Séverine, Madame KRINCKET Manon, Monsieur BAUDRY Denis, Monsieur SOURGET Sylvain, Monsieur JULIEN Joël, Conseillers municipaux

En exercice : 16

Procurations : Monsieur CHRISTIANY Damien donne procuration à Madame SANCHEZ Antonia

Quorum : 9

Monsieur CHAUVIN Gérard donne procuration à Monsieur Gérard BIGOT

Présents : 11

Monsieur MESNEAU Jacques donne procuration à Madame Françoise CHÂTEAU

Votants : 15

Madame ESNAULT Linda donne procuration à Monsieur VERNHETTES Patrice

Absents : Monsieur BOULAY Dany

Secrétaire : Madame SANCHEZ Antonia

Début de séance 20h02

Délibération n°13-07032024	Affaires générales : convention avec cabinet DIAS – Assistance recherche de médecin
Délibération n°14-07032024	Urbanisme : acquisition de terrains

1. AFFAIRES GÉNÉRALES : CONVENTION AVEC CABINET DIAZ – ASSISTANCE RECHERCHE DE MÉDECIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans la perspective de l'ouverture prochaine de la maison médicale, et au vu des difficultés à trouver des médecins souhaitant s'installer sur la commune, un cabinet a été approché pour assister la commune dans la recherche de ce professionnel (médecin ou pédiatre).

Ce cabinet aura pour mission de proposer 3 candidats compatibles au cahier des charges établi.
La prestation facturée, s'élève à 20 000 € TTC.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de la convention avec ce cabinet car il paraissait être le plus sérieux parmi 3 cabinets contactés. De plus le prix de ses prestations est inférieur à ses concurrents. Il recherche des médecins sur toute l'Europe. Il précise que Mr CHRISTIANY a écrit aux facultés de médecine mais courriers restés sans réponse à ce jour.

Monsieur JULIEN demande si un nombre d'heures hebdomadaires de travail est prévu.

Monsieur le Maire répond que les médecins restent en libéral.

Madame KRINCKET pense qu'il y aura peut-être des choix pour les jeunes médecins de travailler à temps partiel et elle demande s'il y a possibilité d'échelonner les échéances du cabinet.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

**Contre 0
Abstention 1
Pour 15**

Les membres du conseil votent pour faire appel au cabinet DIAS et autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat d'assistance de recherche de médecin au prix de 20 000 € TTC.

2. URBANISME : ACQUISITIONS DE TERRAINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de créer, en partie, des jardins partagés, Monsieur le Maire souhaite que la commune se porte acquéreuse des parcelles suivantes, vendues par la Papeterie du Bourray, au prix de 0,5cts d'euros le m² :

N 462
N 1068
N 1070
N 448
N 1072
N 447
N 1073
N 446
N 1066

Pour un total de 4 650 m², soit 2 325 €.

*Monsieur le Maire explique que la cité ouvrière du Bourray occupait ces parcelles avant sa destruction.
Ces parcelles transformées en jardins pour certaines, seront particulièrement utiles en complément des futurs logements de St-Mars-la-Brière.
Ce sont des parcelles non constructibles car inondables et certaines pourraient être converties en Jardin public ou parking.
Monsieur JULIEN demande s'il serait possible de faire une voie douce vers le bourg.
Monsieur le Maire répond que le projet pourrait être étudié, en passant par le porche.*

Vote à l'unanimité

Le conseil municipal autorise l'achat de ces parcelles et la signature par le maire des documents nécessaires.

Fin de la séance 20h25

Le secrétaire de séance

Antonia SANCHEZ



Le Maire

Patrice VERNHETTES

